



DECISION

N°005 / HAC / P / 25

Portant retrait d'une web Tv des bouquets de diffusion

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance N°21/003/PRG/CNRD/SGG du 21 Septembre 2021 portant réhabilitation de la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;

Vu la loi Organique L/2010/02/ CNT du 22 juin 2010, portant Liberté de la presse en ses articles 39 et 40 ;

Vu la loi Organique L/2020/0010/AN du 03 Juillet 2020 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication en son article 4 ;

Vu le décret D/2020/211/PRG/SGG du 24 Août 2020 portant nomination des membres de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu le décret D/2020/212/PRG/SGG du 25 Août 2020 portant nomination du Président de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu la décision N° 003 / HAC / P / 2024 du 18 Mars 2024 portant suspension de l'animateur Mamadou Taslima DIALLO alias Williams CAMPBELL pour une période de trois (3) mois et de l'interdiction de prêter ses services à un organe d'informations ;

Vu les propos diffusés dans l'émission « *STAR EN LIGNE* » du vendredi, 30 Mai 2025, portant atteinte aux mœurs et à la vie privée de tierces personnes ;

Suite à l'auto-saisine de la Haute Autorité de la Communication (HAC) en la matière,

Vu l'examen approfondi de cette émission par le Collège de la HAC ;

La Haute Autorité de la Communication, après en avoir délibéré en sa séance plénière ordinaire du Lundi, 02 Juin 2025,

DECIDE

- 1- **Le retrait de la chaîne WEST AFRICA TV (Web TV) des bouquets de diffusion pour atteinte aux mœurs et insuffisances professionnelles, avec effet immédiat.**



Ce, conformément aux dispositions de l'Article 44 de la Loi Organique L /2010 / 02 / CNT du 22 Juin 2010, portant Liberté de la presse en République de Guinée

- 2- Ordonne aux sociétés de distribution CANAL + Guinée et STARTIMES Guinée, l'application stricte de cette décision.
- 3- La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 Juin 2025

Ont siégé et signé :

- 1- Boubacar Yacine DIALLO, Président

BB

- 2- Fodé Bouya FOFANA

- 3- Djelimory DIOUBATE

- 4- Ahmed Camille CAMARA

- 5- Mariama DONZO

- 6- Mariam NAITE

- 7- Amadou TOURE